1788

LETTRE

DU PARLEMENT

DE DAUPHINÉ,

AU ROI,

Du vingt-ſix Avril mil ſept cent quatre-vingt huit.



SIRE,

NOUS ne pouvons trouver d'expreſſions pour peindre notre douleur & la conſternation de vos Peuples. La Nation eſt effrayée des actes d'autorité qui ſe reproduiſent à chaque inſtant : celui qui vient de frapper le Sr. de Catellan, votre Avocat-Général au Parlement de Toulouſe, compromet la ſureté & l'exiſtence de toute la Magiſtrature. Le pouvoir abſolu ne connoît plus de bornes. Le Magiſtrat qui défend les Lois du Royaume, eſt traité en criminel d'Etat : le Citoyen qui oſe élever ſa voix pour la Patrie, eſt rayé de la liſte des grâces ; elles devroient être la récompenſe de la vertu, & elles deviennent le prix d'une déférence aveugle : les punitions devroient

être réfervées pour la lâcheté & la perfidie ; & elles font le partage de la franchife & du patriotifme.

Recevez, SIRE, avec bonté, les repréfentations de Magiftrats fideles, qui ne defirent que le bonheur de vos peuples & la profpérité de votre Empire; il leur en coûte affez de fe voir dans la dure néceffité d'affliger votre cœur fenfible & paternel, par le récit, trop fouvent répété, des maux qui défolent la France.

Que d'atteintes, SIRE, portées aux Lois, par ce qui vient de fe paffer au Parlement de Touloufe! Elles exigent que les impôts foient confentis par la Nation affemblée; & l'on va jufqu'à s'affranchir de la vérification libre & éclairée de vos cours, qui feule pourroit fuppléer provifoirement le confentement de la Nation, jufqu'à ce qu'elle puiffe le donner elle-même, & adreffer fes vœux & fes doléances à Votre Majefté.

Elles veulent que les Officiers de Juftice ne puiffent être troublés dans leurs fonctions par des Lettres-de-cachet; & l'on enchaîne par une Lettre-de-cachet le Miniftere public, dont la fonction principale eft de faire exécuter les délibérations de vos tribunaux.

Elles défendent aux Magiftrats de déferer à des Ordres particuliers; & l'on punit le S^r^. de Catellan pour n'avoir pas déféré à des ordres qui ne lui étoient pas même adreffés.

Elles veillent fur la liberté du moindre de vos

Sujets ; & l'on ravit la ſienne au Sr. de Catellan ; en violant toutes les formes.

Les Promoteurs du deſpotiſme veulent perſuader à Votre Majeſté, SIRE, que votre autorité eſt attaquée, parce que l'on contrarie leurs projets, & que l'on réclame les droits de la Nation. On vous inſpire de la défiance pour des Magiſtrats, qui ont toujours donné l'exemple de la ſoumiſſion, parce qu'ils défendent, avec courage, le dépôt des Lois qui leur a été confié.

Les ennemis, SIRE, de votre autorité, ſont ceux qui veulent franchir les bornes que lui ont aſſignées la raiſon, la Juſtice & les Lois ; ils diminuent le reſpect & la vénération des Peuples pour les actes de votre puiſſance, par l'abus qu'ils en font. Un Sujet frappé de la diſgrâce du Souverain, devroit toujours être condamné par l'opinion publique, parce que le malheur de déplaire à ſon Roi, ne devroit être que la peine d'une défection criminelle envers l'Etat ; & l'on voit tous les jours l'opinion publique s'élever contre les voies rigoureuſes qu'on emploie, parce qu'on veut les faire ſervir à éteindre, dans les cœurs, l'attachement aux vrais principes & à ſes devoirs. L'homme ferme & vertueux eſt accompagné juſqu'au fond de ſon cachot par les regrets, les acclamations & la reconnoiſſance de ſes Concitoyens ; le jour de ſa détention, eſt celui de ſon triomphe.

On uſe, SIRE, les reſſorts du Gouvernement, en leur donnant une action forcée & contraire au but de ſon inſtitution. La rigueur ne fait qu'élever le courage, quand on eſt juſtifié par le témoignage de ſa conſcience, & qu'on entend, de toutes les bouches, l'apologie de ſa conduite. L'exemple qu'on croit donner, produit un effet oppoſé, quand chaque ſpectateur regrette de ne pouvoir partager les ſacrifices que fait, à ſa Patrie, un Citoyen généreux.

Vous commandez, SIRE, à une Nation libre ; mais cette Nation eſt idolâtre de ſes Rois : c'eſt toujours vers eux que, dans ſes calamités, elle porte ſes regards, pour leur demander juſtice de ſes oppreſſeurs. Entendez, SIRE, ſes gémiſſements & ſes plaintes ; raſſemblez, autour de vous, ſes Députés & ſes Repréſentants ; ils ſonderont les plaies profondes de l'Etat, & y apporteront un remede ſalutaire ; des jours heureux & ſereins luiront ſur la France ; ils effaceront le ſouvenir des orages qui l'agitent.

Mais daignez, SIRE, annoncer ces jours fortunés, en rendant aux lois leur force & leur activité, en aſſurant la liberté de leurs Miniſtres, en briſant les fers des Magiſtrats que pourſuivent la calomnie & l'injuſtice, en rappelant, au lieu de ſes ſéances, & à ſes fonctions, une Cour

digne de votre eſtime par ſa fidélité & ſa conſtance.

Nous ſommes, avec un très-profond reſpect,

SIRE,

De Votre Majesté;

Les très-humbles, très-obéiſſants, très-fideles & très-affectionnés Sujets & ſerviteurs,

Les Gens tenant votre Cour de Parlement de Dauphiné.

Fait à Grenoble en Parlement, les Chambres aſſemblées, le 26 Avril 1788.